

DEVELOPPEMENT  
**Révéler les atouts de l'Orne**

Le 29 février dernier, une convention de partenariat a été signée entre la Région Basse-Normandie et le Département de l'Orne. Elle complète le Contrat de projets Etat-Région pour la période 2007-2013 et donne un coup d'accélérateur au Plan routier ornaï, avec 120 M€ d'investissements prévus. Le développement économique et humain des territoires est au cœur de ce pacte de coopération durable entre les deux institutions.

 **FORMATION**  
**Des stages destinés aux élus**

Tout élu local peut prétendre à 18 jours de formation continue au cours de son mandat. Communication, finances locales, aide sociale, aménagement du territoire, autant de thématiques essentielles abordées lors de ces journées consacrées aux équipes municipales et intercommunales. Le calendrier des formations de l'ARIC (Association régionale d'information des collectivités locales) est disponible sur le site: [www.aric.asso.fr](http://www.aric.asso.fr) ou par courriel: [info@aric.asso.fr](mailto:info@aric.asso.fr) - Tél.: 02 99 41 50 07

ANIMATION  
**Des expositions très nature**

L'Orne révèle tous ses charmes à travers une série d'expositions proposées par le Conseil général et le CPIE des Collines Normandes, tout au long de l'année. Elles sont destinées, entre autres, aux structures accueillant du public; donc toutes indiquées pour les mairies et les Communautés de communes. Un catalogue est à votre disposition sur le site [www.cpie-collinesnormandes.org](http://www.cpie-collinesnormandes.org). N'hésitez plus, lancez-vous dans un voyage, grandeur nature.  
**Contact: Benjamin Potel, Directeur du CPIE des Collines Normandes**  
Tél.: 02 33 96 79 70 - [b.potel@cpie-collinesnormandes.org](mailto:b.potel@cpie-collinesnormandes.org)

EN LIGNE  
**L'organigramme des services du Conseil général**

Le Département emploie plus de 1300 agents. Découvrez le nouvel organigramme des services du Conseil général sur [www.orne.fr](http://www.orne.fr) (<http://www.cg61.fr/orne-organisation-presentation.html>) ou sur simple demande au 02.33.81.60.00 (Direction de la communication).

MEMOIRE LOCALE  
**Les archives en ligne : le passé recomposé**

Une recherche? L'envie d'explorer la mémoire de votre département? Rien de plus simple. Vous pouvez consulter, désormais, des documents en ligne, tranquillement chez vous. Le cadastre et l'Etat-civil sont disponibles sur: [www.orne.fr](http://www.orne.fr), rubrique « archives en ligne ».



Claude Martin

**Claude Martin** est nommé sous-préfet de Mortagne-au-Perche, il succède à Abdel Kader Guerza. / **Raymond Alexis Jourdain**, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre) a succédé à Daniel Matalon au poste de secrétaire général de la préfecture de l'Orne et de sous-préfet d'Alençon, le 1<sup>er</sup> avril 2008. / **Jean-Pierre Gérondeau** succède à Jacques Dussutour comme



Olivier Borel

président du Parc Naturel régional du Perche. / **Cédric Debons** est le nouveau directeur de cabinet du préfet de l'Orne. / **Arnaud Louveau**, est le nouveau président de l'association Artsonic. (Prochaine édition du festival, les 18 et 19 juillet 2008 à Briouze). / **Olivier Borel**, a été réélu président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles. / **Bernard Galdeano** est le nouveau chef d'établissement de la Maison d'arrêt d'Alençon. / ■



Raymond Alexis Jourdain



ENVIRONNEMENT  
**Aux petits soins des Alpes Mancelles...**

Le Parc naturel régional Normandie-Maine restaure et entretient deux sites naturels remarquables dans Alpes Mancelles, aujourd'hui menacés par une végétation colonisante. Les pierriers naturels Vallée de Misère et du « Haut Fourché » sont l'objet des soins attentifs de deux entreprises spécialisées dans la gestion écologique, depuis le printemps 2007 et le mois de mars 2008.

**Contacts: Parc naturel régional Normandie-Maine, Michaël Houseaux / Tél.: 02 33 81 75 75**



**Tout savoir sur la qualité des rivières de l'Orne**

Le Conseil général a réalisé une synthèse des données de la qualité des rivières dans l'Orne pour 2006. Ce document apporte une lecture précise par bassin versant et cours d'eau s'y rattachant grâce à la présentation de fiches détaillées par rivière (caractéristiques, qualité physico-chimiques, débits, détail des altérations, usages de l'eau...). Une synthèse est en cours de finalisation pour l'année 2007. Document consultable sur [www.orne.fr](http://www.orne.fr) (Rubrique Vivre/ cadre de vie/environnement) et sur simple demande au 02.33.81.60.00 (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration).



Alençon (Hôtel du Département)

✓ Du 3 juin au 1<sup>er</sup> août  
**Jürgen Shadeberg – rétrospective – 1950-2008**  
Exposition de photographies  
02 33 81 60 00 - 1224

Alençon (Musée des Beaux-arts)

✓ Du 14 juin au 28 septembre  
**La dentelle d'Alençon, un Point c'est tout**

La Roche D'Oëtre

✓ Jusqu'au 30 juin  
**Le développement durable, pourquoi ?**  
De Yann Arthus-Bertrand  
Exposition pédagogique d'affiches 02 31 59 13 13

Rennes

✓ Du 9 au 12 septembre  
**Space 2008, salon professionnel des acteurs du monde de l'élevage**  
02 23 48 28 80 / [www.space.fr](http://www.space.fr)

Perche

✓ Du 16 au 22 septembre  
**Semaine de la mobilité organisée par le Pays du Perche ornaï**  
✓ 24 septembre  
**Fiers (CCI) : forum de la création reprise d'entreprise** (conférence : financer un projet, ateliers thématiques)



27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex  
Tél. 02 33 81 60 00 - Fax. 02 33 81 60 71 - E-mail : [dircom@cg61.fr](mailto:dircom@cg61.fr)

[www.cg61.fr](http://www.cg61.fr) • [www.orne.fr](http://www.orne.fr)

# TERRITOIRES en actions

JUIN 2008 - N°23

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

**endirect**

Ouvert, conquérant, généreux, audacieux, notre département sait mêler avec grâce, tradition et innovation, sans jamais perdre son âme. Les merveilleux villages et centres-bourgs maillant nos campagnes méritent, ainsi, toute notre attention.

Renforcer le tissu existant de petites entreprises artisanales, en étendre la trame, développer le commerce de proximité, attirer de nouveaux résidents, assurer un développement équilibré des territoires. Autant d'enjeux cruciaux pour l'Orne. Aussi, le Conseil général a-t-il voulu soutenir l'initiative privée et impliquer les communes et les Communautés de communes, au quotidien. Nous avons besoin de vous pour réussir. Cette lettre met en lumière les divers leviers proposés par le Département. Bonifications d'intérêts d'emprunt, programme de subvention aux communes, Fonds Départemental d'Aide aux Très Petites Entreprises, Plan ornaï d'accompagnement à la création et la reprise d'Entreprise... Ces dispositifs prennent tout leur sens dans une perspective de coopération et de solidarité. Faciliter l'accès à l'information, la création d'emplois, l'installation de boulangeries, de médecins, d'infirmiers. Voilà toute la force et l'esprit de notre engagement au service des Ornaïses et des Ornaï.



**en avant**

## Soutien au commerce de proximité : vers un développement équilibré des territoires

**Un commerce qui ouvre ses portes et c'est tout un village qui vit et s'anime. Dans l'Orne, il convient de maintenir un tissu déjà existant de petites entreprises et d'en étendre le maillage. C'est ce double défi qu'a cherché à relever le Conseil général avec la mise en place d'un dispositif destiné à stimuler l'initiative privée mais également à impliquer directement les communes et les communautés de communes dans cette démarche d'aménagement du territoire. Eclairages.**

**A lire en pages 2 à 4.**



Territoires en actions / Juin 2008 - N°23  
27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex - Tél. 02 33 81 60 00  
Fax. 02 33 81 60 71 - Directeur de la publication : Alain Lambert.  
Rédacteur en chef : France-Laure Sulon - Ont collaboré à ce numéro : Marianne Boulet, Véronique Hidoipé, Stéphanie Liénart - Conception maquette & mise en page : aprim-caen.fr  
Impression sur papier recyclable ECF - ISSN 11482990  
Dépôt légal : à parution - E-mail : [dircom@cg61.fr](mailto:dircom@cg61.fr) - Site : [www.cg61.fr](http://www.cg61.fr) ou [www.orne.fr](http://www.orne.fr)

  
**ALAIN LAMBERT**  
Président du Conseil général de l'Orne.



# Soutien au commerce de proximité : vers un développement équilibré des territoires

Maintenir le tissu déjà existant de commerces de proximité et en étendre le maillage. C'est ce double défi que se fixe le Conseil général avec la mise en place d'un dispositif destiné à stimuler l'initiative privée et impliquer directement les collectivités locales.

Explicite

## Des dispositifs pour soutenir l'activité



Le programme de subvention, la bonification des intérêts d'emprunts ainsi que le Fonds départemental d'aides aux Très Petites Entreprises sont autant de mesures visant à soutenir le commerce de proximité et, plus globalement, la création et la reprise d'entreprises dans l'Orne.

### Le programme de subvention.

Il s'adresse aux communes et aux Communautés de communes afin de pallier la carence de l'initiative privée et de limiter la désertification rurale. Cette aide, la plus ancienne, s'inscrit pleinement dans le rôle joué par les Départements, dès 1982, en matière de développement économique. Cette subvention concerne les communes rurales de moins de 2500 habitants qui achètent, construisent, agrandissent ou rénovent des bâtiments pour les mettre à la disposition des commerçants ou artisans ou en cas de transfert d'activité. Elles élaborent un dossier comprenant une délibération du conseil municipal ou communautaire, les pièces justificatives des dépenses ainsi que l'avis de la chambre consulaire compétente.

La subvention accordée représente 20% de la dépense hors taxe dans la limite de 9147€. Le Conseil général instruit environ dix demandes de subvention par an.

### La bonification des intérêts d'emprunts.

Cette mesure s'adresse aux particuliers qui souhaitent créer une entreprise mais elle est limitée aux communes de moins de 2500 habitants. Versée annuellement, cette bonification enclenche une diminution des intérêts de l'emprunt (2 points de crédits) et assure une plus grande souplesse de trésorerie, si importante en phase de démarrage d'une activité. L'octroi de cette bonification s'opère suite à une demande formelle de l'intéressé, à laquelle est joint l'acte d'engagement de la banque et après avis de la commune concernée. En 2007, 58 dossiers ont été subventionnés pour une aide totale de 149 693,50€.

### Le Fonds départemental d'aide aux Très Petites Entreprises (FDTPE)

Modelé à même le Schéma régional de dévelop-

pement économique, il doit favoriser le développement, la modernisation, l'extension ainsi que la reprise-transmission des Très Petites Entreprises. Voté le 12 juin 2006, sa déclinaison ornaise est opérationnelle depuis 2007.

L'aide se présente sous la forme d'une avance à taux zéro, dans la limite d'une dépense de 100 000€ hors taxe, remboursable dans un délai de cinq ans, avec une possibilité d'obtention d'un différé de douze mois maximum, compris dans cette période. Le taux de l'avance atteint les 25% dans le cas général ou 15% pour les projets situés dans une unité urbaine de plus de 5000 habitants. (Source INSEE). Une bonification de dix points, dans le cas général ou de cinq points pour les projets en zone urbaine pourra être accordée à l'entreprise si elle s'engage à créer au moins deux emplois en CDI dans les trois années qui suivent l'obtention de l'aide. Un manquement à cet engagement entraîne un remboursement anticipé des sommes dues.



### POINT DE VUE

JÉRÔME NURY, CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON DE TINCHEBRAY, VICE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ORNE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

## « Un accompagnement capital »

Quelles pourraient être, selon vous, les évolutions de la politique départementale en faveur du commerce de proximité ? Quels sont les besoins réels de nos territoires en la matière ?

« Le commerce de proximité est essentiel à la vitalité de nos territoires ruraux et de nos centres-villes. C'est une question économique mais aussi d'aménagement du territoire. La plupart du temps, en milieu rural, le multiservices, la boulangerie ou le café, est le dernier commerce, et donc le dernier endroit de la commune, où du lien social peut

### ZOOM

## Le Plan ornaise d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise

Le Conseil général a été à l'initiative, début 2005, d'un plan d'accompagnement de la création et transmission d'entreprises. Objectif : ouvrir chacun à l'esprit d'entreprise, soutenir les porteurs de projets et faciliter leurs démarches. Cette initiative prend tout son sens quand on sait que 20% des 4800 TPE (Très Petites Entreprises) ornaises, soit environ 1 000 entreprises, seront susceptibles de changer de dirigeants dans les dix ans à venir.

### Pour aller plus loin

Un numéro de téléphone unique : 0825 898 825.  
Le portail de la création-reprise d'entreprise : [www.creationreprise-orne.com](http://www.creationreprise-orne.com)

### TERRAIN

## Ils bénéficient des bonifications d'intérêt d'emprunt

### Création de la Société non coopérative (SNC) MGL à Mantilly



Salarié dans le secteur des travaux agricoles, métier qui le passionne, Roland Morel décide, à 21 ans, de se lancer dans l'aventure entrepreneuriale. Son épouse, Yolande « a suivi le mouvement ». L'ETA Morel voit le jour en 1971, à Passais-la-Conception. Le duo fonctionne à merveille, la clientèle, des agriculteurs, est fidèle, sollicitant à chaque renouvellement de culture, le savoir-faire et les soins de Roland. Yolande assure le secrétariat, la comptabilité et gère le planning des travaux. Moissons, ensilage de maïs, d'herbes, pressage du foin, de la paille, semis, autant de prestations proposées par l'entreprise qui emploie deux salariés permanents, un stagiaire et trois saisonniers.

Les contraintes et obstacles majeurs rencontrés ? « Les investissements considérables à réaliser, l'achat des machines. La concurrence, de plus en plus forte et le prix du carburant », précise Roland Morel.

Les motifs de satisfaction ? « Ils sont nombreux mais je pense surtout au contact avec la clientèle ».

Et maintenant ? « La société non coopérative MGL est opérationnelle depuis le printemps dernier. Nos deux jeunes salariés, Arnaud Lemeunier et Hubert Guittet, chauffeur et mécanicien, souhaitent se mettre à leur compte, je voulais préserver mon entreprise. Ce sont des gens de confiance qui ont le goût de l'effort. Nous préparons cette transmission depuis deux ans. Coup de chance : alors que nous envisagions de construire, les locaux d'une ancienne scierie à Mantilly se sont libérés. Nous nous y sommes installés. Aujourd'hui, nous sommes tous les trois associés et entendons développer l'affaire. »

« On regrette de pas s'être lancés plus vite. Se mettre à notre compte, c'est l'évolution normale, naturelle de notre activité », expliquent Arnaud et Hubert, enthousiastes mais sereins. Le mot de la fin revient à Roland : « L'Orne a besoin de petites entreprises et de jeunesse pour vitaliser son territoire. Entreprendre, c'est une prise de risque, bien sûr, mais elle en vaut la peine ! »

## Ouverture d'une boulangerie dans l'ancienne poste de Moutiers-au-Perche

(Programme de subvention du Conseil général de l'Orne : 10 000 €)

« Nous disposons de nombreux atouts. Notre devoir est de les mettre en valeur. Nous devons déployer nos ressources touristiques, souligner notre proximité avec la capitale, attirer des familles à l'année, créer du lien, soutenir au mieux, le commerce de proximité », affirme avec ardeur, le maire, Michel Garnier. Les paroles ont été suivies d'effets puisque le 8 mars dernier, une boulangerie-pâtisserie pimpante et appétissante régale les gourmands, de ses premiers croissants, pains croustillants, gâteaux et chocolats. Ces derniers sont la spécialité de David Lambert qui officie déjà à Bretoncelles. Il a pris une part très active au projet, au montage des dossiers de subventions, à l'installation de ce commerce dans le bâtiment de l'ancienne poste, propriété de la commune. « En milieu rural, une boulangerie, c'est essentiel, tout le monde devrait en avoir une », renchérit avec ferveur, Philippe Challier, premier adjoint, fidèle soutien de cette initiative.

La boulangerie s'intègre, en effet, idéalement dans un ensemble commercial déjà bien vivant. Pour « fidéliser et attirer la clientèle, précise David Lambert, les idées ne manquent pas » : promotion de la baguette du Perche et autres délices régionaux, création d'un atelier chocolat à la rentrée, orga-



nisation de week-ends gastronomiques... A bon entendeur !

La municipalité se félicite d'avoir mis la main à la pâte. « Nous souhaitons vivement remercier nos artisans locaux pour leur disponibilité et leur réactivité, les chambres consulaires et, bien entendu, le Conseil général de l'Orne ». Audacieux, conquérant, Moutiers-au-Perche mérite qu'on s'y arrête et pour longtemps.

\* La boulangerie est ouverte, le matin, du mardi au dimanche. Le pain est acheminé depuis Bretoncelles.



## La dynamique commerce et artisanat dans l'Orne

Il existe d'autres mesures destinées à moderniser et à stimuler le commerce et l'artisanat dans l'Orne. Le Conseil général est étroitement associé au processus d'élaboration et de mise en œuvre de ces outils au service d'un aménagement harmonieux et concerté de notre territoire.



### ■ Les Opérations Collectives de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce (OCMA)

Leur objectif est d'aider les artisans et les commerçants à moderniser leurs outils de production et à développer des opérations collectives (union commerciale...). Le financement s'effectue en partenariat avec l'Etat, la Région et l'Union Européenne via le FEDER.

Actuellement, chacun des cinq pays a mis en place une OCM, à laquelle participe financièrement le Département.  
 OCM du Pays d'Alençon. Subvention accordée de 101 640 € dont 74 050 € soldés.  
 OCM du Pays du Bocage. Subvention accordée : 100 000 € (soldés)

OCM du Pays du Perche. Subvention accordée : 84 000€(soldés)  
 OCM du PAPAQ. Subvention accordée : 100 000€ (soldés)  
 OCM du Pays d'Ouche. Subvention accordée : 60 000 € dont 37 652 € soldés.

### ■ La SIAGI (Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements)

Le Conseil général a décidé, en 1998, de prendre en charge les commissions prises par le SIAGI, au titre de la garantie délivrée aux organismes bancaires et financiers pour l'installation, la transmission, le déve-

loppement et le renforcement des Très Petites Entreprises.  
 Le Département prend en charge 50% de la commission demandée par le SIAGI.  
 En 2004, 29 dossiers ont bénéficié de

ce programme pour un montant de 43 956,51€.  
 En 2005, 19 dossiers ont bénéficié de ce programme pour un montant de 24 555,92€.

### ■ Le SICLER (Secrétariat d'Information des Collectivités Locales et Régionales)

Il met en relation les collectivités locales et les personnes à la recherche d'un commerce à reprendre. Trois conventions ont été signées entre le SICLER et le Conseil général

prévoyant chacune, dix installations. A ce jour, les deux premières conventions sont soldées et dix projets sont d'ores et déjà programmés dans la troisième. Le SICLER intervient notam-

ment dans l'ouverture de commerces de proximité (boulangerie, boucherie, multiservices) et a permis l'installation de médecins et infirmiers dans quatre communes de l'Orne.